

BULLETIN ADHESION A L'ASVPH POUR 2026

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : E-mail :@.....

J'adhère à l'association : ☐ Membre adhérent : cotisation 10 € minimum
☐ Membre adhérent bienfaiteur : cotisation 20 € et plus

IMPORTANT : pour votre cotisation, vous recevrez un reçu fiscal permettant une déduction de 66% de son montant sur votre impôt.

(Déposez votre bulletin avec le règlement au secrétariat de la mairie d'HALLINES ou par courrier à « Mairie d'Hallines – ASVPH- 62570 HALLINES)

VOUS POUVEZ AUSSI FAIRE UN DON POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE D' HALLINES

A L' « ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE HALLINOIS »

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de « l' Eglise d'Hallines » et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune d'Hallines pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas .

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « ASVPH HALLINES » et de le renvoyer à : **ASVPH Mairie d'Hallines 62570 HALLINES**

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : merci de remettre votre contribution au secrétariat de la **Mairie d'Hallines** et d'indiquer ci-dessous vos coordonnées pour vous adresser votre reçu fiscal:

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- ☐ de l'Impôt sur le Revenu
- ☐ de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune
- ☐ de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable : *Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*

-ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€) : *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Contact : P. Pécron : 06 47 67 65 34

IPNS